

ACADÉMIE DE NANCY

SÉANCE

DE

RENTRÉE DES FACULTÉS

ET DE

L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

DE NANCY

LE 9 NOVEMBRE 1893

UNIVERSITÉ DE FRANCE

ACADÉMIE DE NANCY

RENTÉE SOLENNELLE
DES FACULTÉS

ET DE

L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

DE NANCY

NANCY

IMPRIMERIE COOPÉRATIVE DE L'EST

51, Rue Saint-Dizier, 51

—
1893

RAPPORT

SUR LA

SITUATION GÉNÉRALE DES FACULTÉS DE NANCY

PENDANT L'ANNÉE 1892-1893

PRÉSENTÉ

Par M. BLEICHER, professeur à l'Ecole supérieure
de Pharmacie.

MONSIEUR LE RECTEUR,
MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport d'ensemble sur la situation des établissements d'enseignement supérieur de notre Académie et sur les améliorations qui pourraient y être introduites, rapport qui, conformément à l'article 14 du décret du 28 décembre 1885, doit être envoyé chaque année au Ministère de l'Instruction publique.

PERSONNEL ENSEIGNANT.

Les Facultés de médecine et des sciences ont été particulièrement éprouvées dans le courant de l'année qui vient de s'écouler. Le professeur Feltz, que l'annexion de l'Alsace avait transplanté de la Faculté de médecine

de Strasbourg à celle de Nancy, dont il était devenu une des illustrations, mourait au printemps dernier, à la suite d'une courte maladie, laissant parmi nous la réputation d'un savant et d'un ami dévoué. La Faculté des sciences perdait à l'âge de 39 ans le professeur Wohlgemuth, dont on a pu dire avec raison que c'était à force d'énergie, de volonté et de privations, qu'il était parvenu à conquérir le rang qu'il occupait dans notre Corps enseignant.

Ces deuils successifs et les modifications apportées récemment dans les divers enseignements y ont entraîné des mutations et nominations que nous devons signaler ici.

A la Faculté de droit, le titre de professeur adjoint a été déféré par décret du 28 novembre 1892 à M. Chrétien, professeur agrégé, que ses récents travaux sur le Droit international public et son dévouement à l'enseignement avaient désigné à l'attention de ses collègues et de l'administration supérieure.

Nombreuses sont les mutations et nominations que nous avons à signaler pour la Faculté de médecine. M. Nicolas agrégé depuis 1886, chargé du cours d'anatomie descriptive depuis 1889, a été nommé professeur titulaire.

La chaire d'hygiène laissée vacante par la mort du professeur Poincaré, a été attribuée, sur sa demande, à M. Macé, professeur d'histoire naturelle, et M. Baraban, professeur d'histologie, a été nommé professeur d'anatomie pathologique.

L'histoire naturelle devenue vacante, a été confiée à M. Vuillemin, déjà chargé d'un cours complémentaire, tandis que M. Prenant, agrégé, prenait l'histologie.

Le cours de physiologie, dont le titulaire M. Beaunis, a obtenu un congé pour la durée de l'année scolaire, a été attribué à M. René, agrégé.

Nous signalerons encore les cours de pathologie géné-

rale et de pathologie interne, de clinique, des maladies des vieillards, qui ont été faits temporairement par MM. Parisot et Haushalter, agrégés. Pour le premier, cette décision a été prise à la suite d'un congé temporaire accordé à M. le professeur Hecht.

A la Faculté des lettres, la nomination de M. Pfister à la chaire d'Histoire de l'Est de la France, a entraîné la nomination au titre de titulaire, par décret du 21 décembre 1892, de M. Auerbach. Cette chaire portera désormais le titre de Chaire de géographie.

M. Collignon a été nommé professeur adjoint par un décret du 10 mars 1893.

L'enseignement de M. Cousin, éloigné momentanément de la Faculté par un congé, a été suppléé par MM. Martin et Collignon qui se sont adjoint M. Job, professeur au lycée, dont la compétence pour les questions de grammaire est hautement appréciée.

Le congé obtenu par M. Diehl, pour continuer ses recherches archéologiques en Tunisie, n'a pas interrompu son enseignement, grâce aux leçons supplémentaires qu'il a accumulées avant son départ.

La Faculté des lettres tient tout particulièrement à signaler le dévouement et la haute compétence de M. Gaston May, professeur à la Faculté de droit, qui, depuis quelques années, fait pour les étudiants un cours très suivi de droit romain appliqué aux questions historiques.

La mort prématurée de Wohlgemuth a amené à la Faculté des sciences, M. Nicklès, docteur ès sciences, connu par ses travaux géologiques et ses missions scientifiques en Espagne. La Faculté des sciences, après avoir eu le père comme professeur de chimie, est heureuse de saluer dans le fils son professeur de géologie.

Le personnel enseignant de l'École supérieure de Pharmacie n'a pas changé au cours de l'année scolaire

1892-1893. Une augmentation est à prévoir car, un concours d'agrégation (section de chimie, physique et toxicologie) pour lequel une place est attribuée à Nancy, doit avoir lieu à Paris le 15 février prochain.

Il nous est enfin particulièrement agréable de rappeler ici les distinctions honorifiques qui ont été accordées à quelques-uns des membres de notre haut enseignement.

En première ligne se place notre sympathique vice-Président du Conseil des Facultés, que ses remarquables travaux de physique ont désigné aux suffrages de l'Académie des sciences, qui l'a nommé correspondant de la section de physique.

Les palmes d'officier d'Instruction publique ont été attribuées dans le courant de l'année à MM. Beauchet, professeur à la Faculté de droit, MM. Weiss et Baraban de la Faculté de médecine.

Parmi les officiers d'Académie promus dans le courant de cette année, nous signalerons MM. Remy et Parisot, agrégés de la Faculté de médecine, M. Lichtenberger maître de conférences à la Faculté des lettres, Vogt, maître de conférences à la Faculté des sciences, Brunotte, agrégé à l'École supérieure de Pharmacie.

Les travaux d'océanographie de M. le professeur Thoulet, de la Faculté des sciences lui ont valu la croix de seconde classe du Mérite naval d'Espagne. M. le professeur Le Monnier, de la Faculté des sciences, a été nommé chevalier du Mérite agricole.

ENSEIGNEMENT

La Faculté de droit continue à signaler, comme les années précédentes, l'importance des conférences facultatives de plus en plus suivies, et désire appeler l'attention sur MM. les professeurs Chrétien, Gavet, Bourcart,

Garnier, qui consacrent chaque semaine une partie de leurs loisirs à des conférences complémentaires de leurs cours officiels.

Aucune modification essentielle n'a été apportée à l'enseignement de la Faculté de médecine pendant l'année 1892-1893.

La Faculté se prépare à mettre en exécution le décret de réorganisation des études médicales du 31 juillet 1893, non sans regretter le projet que M. le Ministre de l'Instruction publique avait soumis aux Facultés de médecine en 1890 et d'après lequel les futurs étudiants en médecine, au sortir de la classe de rhétorique devaient consacrer une seule année à l'étude simultanée de la philosophie et des sciences naturelles. Elle se demande si les études médicales ne seront pas compromises par cette année d'études préliminaires surajoutée aux quatre années réglementaires.

Les Facultés de médecine ont généralement applaudi à la suppression du grade d'officier de santé.

Par contre, les facilités données aux officiers de santé et aux candidats à l'officiat pour obtenir le grade de docteur en médecine ont été diversement appréciées.

Les cours publics de la Faculté des lettres ont, cette année, été réduits à quatre pendant le premier semestre de 1892-1893. M. Pfister a commencé dans son cours d'Histoire de l'Est de la France, l'étude de l'Alsace sous Louis XIV. M. Thiaucourt interprète la première décade de Tite-Live. M. Albert Martin a pris pour sujet la tragédie grecque.

Le sujet que M. Pariset avait choisi pour inaugurer ses cours publics était la Réforme. Il a réussi dès la première leçon à conquérir son auditoire et à le passionner pour la question dont il avait entrepris le développement.

L'enseignement de la Faculté des sciences est plus

complexe que celui des autres Facultés. Il se fait dans des bâtiments séparés, et l'on ne s'étonnera pas si nous rendons compte successivement, chapitres par chapitres, des événements qui se sont passés, au point de vue de l'enseignement, dans le vieil établissement universitaire qui a nom Académie, et dans le jeune Institut tout flambant neuf, à juste titre fier de sa pratique et complète installation.

Dans les bâtiments de l'Académie, M. Molk a fait en dehors des cours réglementaires, un cours public, très goûté, d'histoire de l'astronomie, dans le grand amphithéâtre de la Faculté des lettres.

Plusieurs professeurs de la Faculté des sciences complètent leur enseignement par des conférences supplémentaires, et cette année M. Vogt a fait chaque semaine une conférence supplémentaire destinée aux étudiants qui, simplement bacheliers, veulent acquérir les connaissances de mathématiques nécessaires pour suivre avec fruit les cours préparatoires à la licence ès sciences physiques.

Le service météorologique annexé à la Faculté, pour lequel il n'est pas de fêtes ni de vacances, a continué comme par le passé ses utiles observations.

L'Institut chimique, vivant de sa vie propre dans la Faculté, voit le nombre de ses élèves augmenter, et la valeur du diplôme qu'elle confère à leur sortie s'affirmer de plus en plus. De nouveaux services viennent compléter le noyau ancien, tel le laboratoire de brasserie qui est appelé à rendre les plus grands services à l'industrie de la bière si répandue dans nos régions de l'Est.

A l'École supérieure de pharmacie, où cours, conférences, travaux pratiques ont suivi leur marche régulière et normale, on prévoit la nécessité pour l'année prochaine d'un cours complémentaire d'analyse chimique qui pourrait être confié à M. Klobb, agrégé, dont les fonctions

expirent l'an prochain et que l'École désirerait conserver parmi ses membres enseignants.

Des conférences supplémentaires de botanique faites par les élèves de 3^e année sous la direction de MM. Bleicher et Brunotte, ont été inaugurées cette année et ont donné les meilleurs résultats.

ÉTUDIANTS. EXAMENS. CONCOURS.

Le nombre des élèves inscrits et ayant fait acte de scolarité dans les cinq établissements qui constituent l'enseignement supérieur, pendant l'année 1892-1893, a été de 729, au lieu de 705, total de l'année précédente. Ce chiffre se décompose de la manière suivante :

Faculté de droit.....	189	au lieu de	203
Faculté de médecine.....	218	—	187
Faculté des sciences.....	121	—	121
Faculté des lettres.....	118	—	115
École supérieure de pharmacie	83	—	83

A la Faculté de droit, sur les 189 étudiants, 74 se sont fait inscrire pour les conférences facultatives. Elle a reçu 34 bacheliers, 29 licenciés, 1 docteur ; 17 étudiants ont obtenu le certificat de capacité en droit.

Les concours des prix pour l'année 1892-1893 ont été très satisfaisants et la Faculté a décerné une médaille en or à M. Georges, Lucien, auteur d'un mémoire présenté pour le concours de doctorat.

Elle est heureuse de signaler le succès obtenu au concours d'agrégation par un de ses anciens élèves, M. Michon, Lucien, que la Faculté espère voir venir prendre rang parmi ses anciens maîtres.

L'augmentation du nombre des étudiants de la Faculté de médecine a été très appréciable et porte surtout sur

les élèves de première année, dont le contingent a été considérable à la rentrée dernière.

Il est à remarquer que c'est surtout dans cette Faculté et dans la Faculté des lettres que se portent les élèves étrangers. Leur nombre s'est élevé de 2 à 15 pour la Faculté de médecine, et c'est surtout l'Orient slave et roumain qui en fournit un contingent tendant à grossir chaque année.

Elle a reçu cette année 15 docteurs en médecine, 9 sage-femmes de 1^{re} classe, 18 sage-femmes de 2^e classe.

Sur les 121 élèves que la Faculté des sciences a compté en 1892-1893, 20 étaient des boursiers de l'État. Ces 121 élèves se groupent dans les divers ordres d'enseignement, de la manière suivante :

Sciences mathématiques.....	27
Sciences physiques.....	30
Sciences naturelles.....	10
Chimie industrielle.....	22
Chimie agricole.....	32

Les conférences préparatoires à l'agrégation des sciences mathématiques et des sciences physiques ont réuni chacune 7 élèves.

La Faculté a compté parmi ses élèves :

20 aspirants à la licence ès sciences mathématiques,

22 aspirants à la licence ès sciences physiques,

10 aspirants à la licence ès sciences naturelles.

Elle a conféré 10 diplômes de licence ès sciences et l'Institut chimique 5 de chimiste.

Les épreuves des divers baccalauréats subies avec succès par 82 candidats devant la Faculté des sciences, se répartissent ainsi qu'il suit : pour le baccalauréat ès sciences restreint 49 ; pour le baccalauréat de l'enseignement secondaire classique 33.

Deux prix dus à la libéralité du Conseil général de

Meurthe-et-Moselle ont été décernés à MM. Tallement et Crettiez, candidats à la licence, reçus avec la note : *Bien*.

Les 118 élèves de la Faculté des lettres se répartissent comme il suit :

Candidats à l'agrégation de philosophie.....	5
Candidats à l'agrégation de grammaire.....	18
Candidats à l'agrégation d'histoire.....	11
Candidats à l'agrégation des langues vivantes.	13
Candidats à la licence littéraire.....	19
Candidats à la licence de philosophie.....	8
Candidats à la licence d'histoire.....	7
Candidats à la licence des langues vivantes ...	9

La Faculté a conféré 14 diplômes de licencié des divers ordres.

Quant aux 358 examens des divers baccalauréats qu'elle a fait subir avec succès, ils se répartissent ainsi qu'il suit pour l'année scolaire :

Baccalauréat classique (première partie).....	175
Baccalauréat classique (deuxième partie).....	104
Baccalauréat ès lettres (1 ^{re} partie, anc. régime).	2
Baccalauréat ès lettres (2 ^e partie, anc. régime).	22
Baccalauréat moderne (première partie).....	53
Baccalauréat moderne (deuxième partie).....	2

L'allocation du Conseil général de Meurthe-et-Moselle et du Conseil municipal de Nancy a été partagée entre MM. Dorolle et Renauld, reçus dans les meilleurs rangs à la licence de philosophie et à la licence ès lettres. Les succès des élèves de la Faculté aux diverses agrégations n'ont pas été moindres cette année que l'année dernière. Ont été reçus agrégés de grammaire : MM. Martin, avec le n° 6, Grisouard avec le n° 12, Grand avec le n° 19, Lombard avec le n° 21. A l'agrégation d'histoire ont été reçus : M. l'abbé Hamant avec le n° 15, M. Laurent avec

le n° 8. MM. Wutzweiler et Herse ont été admis à l'agrégation des langues vivantes, M^{lle} Becker et M. Lenz l'ont été au certificat d'aptitude.

A l'École supérieure de pharmacie, les 67 élèves en cours d'études se divisent en : 42 aspirants au diplôme de pharmacien de 1^{re} classe, et 25 aspirants au diplôme de 2^e classe.

Elle a conféré 8 diplômes de pharmacien de 1^{re} classe, 1 diplôme de pharmacien de 2^e classe, 1 d'herboriste de 1^{re} et de 2^e classe.

Les concours des prix très satisfaisants ont permis de décerner tous les prix universitaires attribués à l'École.

Il nous reste à vous exposer les divers vœux émis par nos établissements d'enseignement supérieur, vœux relatifs à l'enseignement, à l'installation matérielle, aux étudiants, aux examens. Ces vœux, dont quelques-uns sont renouvelés depuis quelques années, se classent ainsi qu'il suit :

Faculté de Droit. La Faculté émet le vœu que son installation matérielle soit améliorée et augmentée.

Faculté de Médecine. Attribution à la Faculté de médecine, pour l'agrandissement de plusieurs de ses services, d'une partie, très limitée d'ailleurs, des locaux que le déplacement des services anatomiques va rendre disponible.

Création d'un emploi de directeur du laboratoire de bactériologie des cliniques.

Faculté des Sciences. Création d'une troisième chaire de mathématiques.

Faculté des Lettres. Création d'une conférence d'anglais.

Restitution d'une conférence de grec.

Création d'une conférence de français moderne.

Création d'une conférence de philosophie.

École supérieure de pharmacie, Agrandissement du

cadre de la circonscription de l'École, en ce qui concerne la réception des pharmaciens de 2^e classe.

Attribution à l'École, pour l'agrandissement de plusieurs de ses services, de locaux devenus disponibles par suite des remaniements qu'exigera le transfert de la Faculté de médecine à l'Institut anatomique.



